

Le 19 août 2020

À l'intention de tous les parents d'élèves utilisant le service de transport scolaire
Rentrée scolaire : Transport scolaire et Covid-19

Madame,
Monsieur,

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a récemment informé la population des conditions de retour en classe qui prévaudront lors de la rentrée scolaire 2020. Plusieurs mesures d'hygiène et de distanciation ont été élaborées par la Direction de la santé publique dans le but d'assurer la sécurité de tous. Les divers intervenants du milieu scolaire sont tenus d'appliquer rigoureusement ces mesures et le transport scolaire ne fait pas exception à ces règles.

Ainsi, conformément aux dernières directives émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les règles suivantes seront en vigueur dans nos véhicules scolaires :

- Le nombre maximum d'élèves pouvant être transportés dans un même véhicule en même temps est limité à 48 élèves pour les autobus, 20 élèves pour les minibus et 4 élèves pour les berlines ;
- Il n'est plus nécessaire d'observer une distanciation physique d'un mètre entre les élèves dans le transport scolaire ;
- L'élève doit s'asseoir à la place que lui assigne le conducteur ;
- Il ne peut y avoir plus de 2 élèves assis sur une même banquette ;
- On privilégie le regroupement des frères et sœurs sur la même banquette ;
- Les mêmes élèves doivent demeurer ensemble sur la même banquette, chaque jour — ceci afin de pouvoir identifier les élèves susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée, le cas advenant.
- Le parent est responsable de fournir un couvre-visage (masque) à son enfant :
 - Pour les élèves du préscolaire, le port du couvre-visage (masque) est **suggéré** ;
 - Pour les élèves du préscolaire à la 4^e année, le port du couvre-visage (masque) à l'intérieur des autobus, minibus et des berlines est **recommandé** ;
 - Pour les élèves du 3^e cycle du primaire (5^e et 6^e année) et du secondaire, le port du couvre-visage (masque) à l'intérieur des autobus, minibus et berlines est **obligatoire durant tout le trajet** ;
- Une bouteille de gel alcoolisé est disponible à l'entrée de l'autobus et l'enfant doit se désinfecter les mains en entrant dans le véhicule.

Notez que ces consignes sont sujettes à changement suivant l'évolution de la pandémie. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site web (www.cssamares.ca) afin d'obtenir les plus récents développements.

Baisse de la capacité de transport et retrait du transport

Les mesures d'hygiène et de distanciation décrites ci-dessus nous obligent à restreindre à 48 le nombre d'élèves transportés, soit une diminution d'environ 20% de la capacité d'accueil habituelle de nos véhicules.

Lors de l'attribution des places de transport, la priorité est allée aux élèves qui ont droit au transport selon les critères énoncés dans notre Politique du transport scolaire. Lorsque le nombre de places disponibles dans les autobus ne permettait pas de transporter tous les élèves qui en avaient fait la demande, certains ont dû être retirés. Les retraits ont été motivés par l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Le parent a indiqué dans le sondage de juillet qu'il pouvait transporter son enfant lui-même ;
- L'élève est en garde partagée (*transporté à l'adresse principale seulement*) ;
- L'élève fréquente un service de garde cinq jours par semaine ;
- L'élève n'a pas droit au transport selon un des critères de la Politique du transport scolaire. (*Voir la page web du Transport scolaire*)

Collaboration et solidarité de tous

Nous sommes conscients que la situation actuelle constitue un véritable casse-tête pour plusieurs familles. C'est pourquoi nous vous recommandons de considérer sérieusement les solutions de rechange suivantes :

- Recourir à un service de garde à plein temps ;
- Permettre à votre enfant de marcher ou d'utiliser son vélo pour se rendre à l'école ;
- Permettre à votre enfant d'utiliser le transport en commun, si ce service existe dans votre municipalité ;
- Transporter vous-même votre enfant entre le domicile et l'école.

Les parents qui le peuvent sont invités à assurer eux-mêmes le transport de leur enfant.

Si vous décidez de transporter vous-même votre enfant, SVP, veuillez nous en informer rapidement : cela nous permettra d'offrir cette place à un élève qui, autrement, ne sera pas transporté. La pandémie est une situation exceptionnelle qui exige des solutions tout aussi exceptionnelles.

L'entraide, la solidarité et la capacité d'adaptation constitueront nos meilleurs atouts afin d'assurer une rentrée scolaire sécuritaire pour tous.

Le Service de l'organisation scolaire et du transport.